

N° 117 TER

# BULLETIN 2024

ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
28 JUIN 2025



Fédération des Oeuvres Laïques de Haute Savoie  
3 avenue de la Plaine - BP 340  
740008 ANNECY CEDEX  
04.50.52.30.00  
[fol@fol74.org](mailto:fol@fol74.org)  
[www.fol74.org](http://www.fol74.org)

# SOMMAIRE

<b>Page 3</b>	<b>Compte-rendu de séance</b>
<b>Page 5</b>	<b>Rapport moral et d'orientation</b>
<b>Page 9</b>	<b>Rapport financier 2024</b>
<b>Page 12</b>	<b>Compte de résultats au 31.12.24</b>
<b>Page 14</b>	<b>Bilan actif au 31.12.24</b>
<b>Page 15</b>	<b>Bilan passif au 31.12.24</b>
<b>Page 16</b>	<b>Affectation des résultats administratifs 2024 du secteur social</b>
<b>Page 17</b>	<b>Tableau des affectations de résultat</b>
<b>Page 18</b>	<b>Evolution des résultats (graphiques)</b>
<b>Page 19</b>	<b>Rapport du commissaire aux comptes</b>
<b>Page 23</b>	<b>Cotisations 2025/2026</b>
<b>Page 24</b>	<b>Tarifs UFOLEP 2025/2026</b>
<b>Page 25</b>	<b>Cotisations USEP 2025/2026</b>
<b>Page 26</b>	<b>Liste des présents et excusés</b>

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 28 JUIN 2025

La Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie a tenu son Assemblée Générale annuelle dans les locaux de l'association Marnymômes, à Marignier.

Patrick KOLB ouvre la séance, après un temps d'échange autour du forum associatif, en remerciant les présents, et en donnant la parole au Maire de Marignier, Monsieur Christophe PERY et à la Présidente de l'association Marnymômes, Madame Céline FONTANEL.

Chacun rappelle la coopération qu'il existe entre la commune, la FOL 74 et l'association Marnymômes, soulignant l'importance du soutien structurant, de l'accompagnement, permettant de conjuguer professionnalisme et engagement.

La Présidente rappelle également ce qu'est l'association Marnymômes, association de parents engagés depuis 1989, dont les missions sont l'organisation et la gestion du périscolaire, de la cantine, du centre de loisirs avec des projets autour de l'éducation, de la parentalité. C'est un espace de rencontre.

Patrick KOLB reprend la parole pour saluer la présence notamment de la Présidente de l'UFOLEP et du Président de l'USEP, du Trésorier du Secours Populaire (aussi élu de la FOL 74), et du Commissaire aux comptes.

Le Président rappelle qu'en 2024, l'ouverture de l'assemblée générale se faisait avec le rapport du CESE qui montrait les baisses de financements du milieu associatif. Ce thème a porté les travaux du Conseil Fédéral de la FOL 74 tout au long de l'année. Force est de constater qu'il n'y a eu peu d'évolution sur le sujet du financement des associations suite à ce rapport, puisqu'un article publié début juin, relatait l'interview de la Présidente du Mouvement associatif et titrait : « Une liberté des associations, une liberté sous pression ».

Stéphane BADEIGTS, le Secrétaire Général, lit alors le rapport moral et d'orientation, validé par le Conseil Fédéral du 28 mai dernier.

A la suite, un temps d'échange s'installe avec notamment l'intervention de Monsieur Bernard NEPLAZ, co-Président de l'ANACR (et Président honoraire de la FOL 74), qui remercie la FOL 74 pour son implication dans le Concours National de la Résistance et En-quête de mémoire. L'ANACR proposera de renforcer le lien avec la FOL 74. « *L'avenir, c'est quoi ? Nous vivons un temps où nous sommes inquiets : les guerres, la montée de l'extrême droite, le fascisme. Il faut former les jeunes.* »

Eric LELONG, représentant du DASEN, prend également la parole pour exprimer la reconnaissance de l'Etat concernant le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la résistance. Cette anniversaire semble marquer une volonté de pérennisation des actions avec plusieurs engagements de la part de l'Etat.

Pour continuer toutes ces actions, la question du financement se pose et sera le principal frein à la continuité de ces dernières.

Il continue sons propos, avec son rôle de Président de l'USEP, pour rappeler que Marignier est un secteur USEP dynamique. Cependant, malgré l'envie des enseignants, il y a une forme d'épuisement et un manque de moyens.

Martine BESSON, Vice-Présidente de la FOL 74 mais aussi Vice-Présidente de la Ligue de l'Enseignement, rappelle qu'il ne faut pas oublier pourquoi la Ligue et les fédérations ont été créées. Nous avons une obligation de travailler à ce que nous voulons offrir à notre jeunesse. Elle présente l'initiative de la Ligue « Les 1001 territoires de la Fraternité » qui sera déployé à la rentrée dans les territoires via les fédérations.

Le Secrétaire Général présente ensuite le rapport d'activités synthétisé, qui change de format cette année, avec un bilan à mi-parcours du plan stratégique 2022-2027 et un bilan par secteur d'activités, beaucoup plus synthétique que les années précédentes. Il précise que le rapport détaillé est disponible en ligne, via le QR code indiqué dans le rapport synthétisé.

**Le rapport moral et d'orientation est soumis au vote et adopté à l'unanimité.**  
**Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.**

La Trésorière Générale, Véronique UNAL, présente le rapport financier validé au Conseil Fédéral du 28 mai dernier.

Le Commissaire aux Comptes intervient alors. Il explique son rôle et sa mission légale, qui représente 300h d'interventions sur l'année (une partie au siège et une partie dans nos structures).

Il évoque également son intervention auprès de Marnymômes.

Le regard posé par le Commissaire aux Comptes sur les comptes est un regard indépendant, posé avec sincérité et régularité, ceci dans un cadre légal.

Le Commissaire aux Comptes certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Cette année, il précise qu'il n'y a pas de nouvelle convention réglementée à présenter.

Le tableau d'affectation des résultats est ensuite présenté.

**Le rapport financier est soumis au vote et adopté à l'unanimité.**  
**Le tableau des affectations de résultat est soumis au vote et adopté à l'unanimité.**

Vincent PORTMANN présente et commente le tableau des tarifs des cotisations/adhésions 2025/2026. Il rappelle la volonté de n'avoir qu'un seul tarif pour les deux catégories d'adhésion. Chaque adhésion est composée d'une part Ligue et d'une part FOL.

La particularité, cette année, est la disparition de la part « Assurances », en lien avec la disparition de l'APAC. Le cadre solidaire rend difficile le fait de trouver une assurance sur l'ensemble de nos activités. Mais le travail continue.

De plus, des adhésions individuelles sont maintenant possibles. Celles-ci seront regroupées sous le Cercle Laïque Départemental, prévu dans nos statuts. Ce Cercle sera réuni tous les ans, en amont de l'assemblée générale.

**Les tarifs sont adoptés à l'unanimité.**

Aucune question diverse n'ayant été soumise dans le délai.

La séance est levée à 12h. Les participants se retrouvent autour d'un repas convivial pour conclure cette matinée.

# RAPPORT MORAL ET D'ORIENTATION

Présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2025  
Et validé à l'unanimité

Une association s'appuie sur des femmes et des hommes partageant un projet commun, visant à construire des ponts, des partenariats.

En mai 2024, le Conseil Economique Social et Environnemental publiait un avis soulignant l'importance de « Renforcer le financement des associations : une urgence démocratique » :

*« Défendre l'association, ce n'est pas simplement parce que c'est une liberté pour tous les citoyens, c'est aussi une condition de parfaire l'intérêt général, c'est enfin une école de la démocratie. Car c'est le lieu où la citoyenneté devient quelque chose de concret, d'immédiat, de pratique. C'est la légitimité de l'association qui sera le verrou pour permettre que son financement soit mieux respecté »,* souligne le sociologue et historien Pierre ROSANVALLON, lors de son audition au CESE.

Cette vision résonne profondément du fonctionnement statutaire de la FOL 74.

Tous les 15 jours, dans nos instances, le dialogue s'installe, nous partageons nos réflexions, nous confrontons nos idées à la recherche du consensus, dans l'intérêt général de notre fédération.

Dans nos commissions, des élus et des salariés proposent « Et si nous travaillons à promouvoir la lecture ? », « Comment être écoresponsable sur l'ensemble de nos actions ? », « ça vous dit qu'on organise une animation pour la journée des réfugiés sur la place de la Turbine ? »

Ils réfléchissent sur les projets futurs comme le projet sur les centres du midi accompagné par des experts de Protourisme.

Ils proposent au Bureau de devoir co-animer le Guid'Asso et de solliciter l'agrément d'Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), que nous avons obtenu.

## Des Femmes et des Hommes

Mais qui sont-ils ?

Ce sont ces bénévoles engagés qui pensent, construisent et façonnent le projet de l'association. Chaque semaine, ils passent à la FOL pour d'aucun signer des factures, préparer un discours, discuter avec les salariés sur tel ou tel projet, les soutenir. Ils sont désintéressés, car leur seul intérêt est le projet de la FOL 74 et les valeurs qu'elle défend.

Dans un monde où le rapport de force devient la norme, où les logiques financières et les intérêts individuels prennent le dessus sur le collectif, notre modèle associatif peut sembler anachronique. Il est plus que jamais nécessaire de défendre l'intérêt général et faire vivre une démocratie active humaine et solidaire. Une démocratie qui s'appuie sur des contre-pouvoirs, assumés par des corps extérieurs comme les syndicats, les parties politiques, la presse, une justice indépendante, et bien sûr, le monde associatif.

Il convient en ce début de rapport moral de remercier, au travers de l'exemple de nos élus à la FOL, tous les bénévoles qui s'investissent dans nos 350 associations affiliées sans jamais compter ni leurs heures ni leur énergie, et notamment, la Présidente et les élus de Marnymômes qui nous accueillent aujourd'hui.

### **Un modèle qui doit être soutenu**

Mais ce système, si vertueux soit-il, ne pourra continuer à exister sans la volonté des pouvoirs publiques, à le défendre, à le préserver en revenant à un financement par la subvention plutôt que la commande publique comme l'indique l'avis du CESE :

*« Dans ce contexte de régulation concurrentielle, se pose la question de l'avenir du monde associatif. Un collectif de chercheurs et d'acteurs associatifs a envisagé deux scénarios : le premier conduirait à « l'affaiblissement » sous l'effet de la marchandisation et de la « managérialisation » et le second se traduirait par un « renforcement » grâce notamment à une co-construction de l'action publique et à une réflexion sur le financement des associations. Le second scénario implique une objectivation de l'utilité sociale et un système socio-économique, plus juste, plus soutenable, plus équitable et plus participatif. »* Quel monde associatif demain ?, Collectif Erès, 2022, Jean-Louis LAVILLE

Il est impératif de redonner aux associations des capacités d'agir. Reconnues pour leur sens de l'innovation, leur capacité à proposer des solutions à des problèmes sociétaux. Il faut les voir comme des milliers de laboratoires de recherche et d'innovation dont la finalité se résume en un seul mot : l'Emancipation. Que serait, par exemple, l'accompagnement des personnes en situation de handicap sans les associations de parents qui ont proposé des projets innovants, construit des établissements adaptés pour leurs enfants ?

Pour ce faire, nous revendiquons d'intégrer les activités associatives non-lucratives dans le champ de l'intérêt général au sens européen pour les sortir des règles du marché et de la concurrence. Revenir aux subventions comme mode principal de financement et arrêter le système d'appel à projet en le remplaçant par de la co-construction de projet entre les associations et les financeurs. En un mot : **PARTENAIRE** plutôt qu'opérateur ou prestataire. C'est indispensable si nous voulons conserver notre tissu associatif, qui représente un poids économique certain sur notre territoire, grâce à l'investissement de nombreux bénévoles.

### **Des partenariats solides**

C'est une posture qui doit sous-tendre l'ensemble de nos actions, avec l'ensemble de nos associations affiliées, avec les comités d'entreprises et les collectivités avec qui nous œuvrons depuis de nombreuses années pour développer des actions en direction de l'enfance et la jeunesse.

En 2024, nous avons contractualisé avec 4 nouvelles communes de Haute-Savoie pour travailler ensemble sur leur politique enfance jeunesse.

Certains partenariats historiques avec des CSE se sont distendus, devenant hélas, plus une relation commerciale mais d'autres se développent.

La SNCF ne considère plus notre activité de façon spécifique et nous rentrons dans de la pure logique commerciale. Cela a eu de lourdes conséquences sur nos finances en 2024, comme va vous le présenter notre trésorière dans le rapport financier.

Il est plus que nécessaire de considérer les classes de découvertes et les colonies de vacances comme des activités éducatives indispensables, l'Etat l'a redit en 2024 en instituant le Pass colo et en maintenant les colos apprenantes mais nous avons besoin également de soutien sur la question des transports.

Le partenariat, c'est possible et nous l'avons vécu de belle façon cette année, avec :

La CAF avec qui nous avons élargi le projet Promeneur du Net autour de la parentalité.

La CAF encore, qui a soutenu avec le Conseil Régional, le Conseil Départemental et l'Europe la rénovation du centre de vacances de Montvauthier.

La ville d'Annecy avec qui nous avons inauguré les nouveaux locaux d'hébergement aux Puisots.

Nous avons engagé un travail afin d'améliorer les conditions d'hébergement des demandeurs d'asiles sur l'HUDA (Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile) en réhabilitant certaines structures (Le Plaisance) et en fermant les plus vétustes (Le Motel du soleil).

Concernant l'accompagnement des réfugiés, les services de l'Etat ont choisi la FOL74 pour porter le programme AGIR sur le département, comme nous le faisions déjà en Savoie.

Sans tous ces soutiens, que nous remercions, nous ne pourrions pas développer ces projets d'utilité sociale mais ils n'existeraient pas non plus sans la capacité d'ingénierie et l'engagement de notre association. C'est ça le partenariat.

### **Un projet pour agir, innover, transmettre**

Le pouvoir d'agir, c'est aussi développer nos propres projets, comme la mise en œuvre du Bus numérique et citoyen.

C'est organiser en novembre 2024 des Rencontres sur la coéducation, qui ont permis de réunir au cinéma La Turbine : l'Education Nationale, le monde associatif, les collectivités territoriales, soit plus de 150 personnes ; pour réfléchir ensemble sur l'importance de la cohérence des acteurs qui interviennent dans l'éducation des enfants. Ces rencontres se sont déroulées en présence de Philippe Meirieu, chercheur, essayiste, spécialiste des sciences de l'éducation et de la pédagogie.

C'est aussi célébrer, à Passy, les 40 ans de notre Centre Départemental de la Promotion du Cinéma et de son écran mobile, qui permet d'aller partout où les gens ont soif de culture, de cinéma, de débat, en favorisant le lien social.

C'est s'investir, sans attendre de financement, dans le 80<sup>ème</sup> anniversaire de la libération, tant l'enjeu est important, tant les idées du Comité National de la Résistance sont d'actualité alors que le débat sur la réforme des retraites était au cœur des préoccupations des Français en 2024.

Bravo à l'USEP qui a mobilisé 4 000 enfants sur l'ensemble du département et aux membres de notre Comité Grandjeat qui ont permis que le Concours National de la Résistance s'élargisse aux élèves du 1<sup>er</sup> degré.

C'est également permettre la sortie en salle, en novembre, du film documentaire de Pierre Beccu, « Jouer et Grandir » sur notre colonie de vacances « Les Allumeurs de Lune », troupe qui se produira de nouveau cet été et cela depuis 36 ans.

Une année 2024, une nouvelle fois riche dans nos actions qui favorisent le vivre ensemble, la rencontre mais également des moments plus difficiles comme l'agression de nos deux éducateurs et l'incendie de notre structure à La Tour par un des jeunes qui nous était confié et qui a également failli mourir dans ce tragique évènement. Il était important de conclure ce rapport moral avec une pensée pour nos collègues et de redire notre indéfectible volonté d'accompagner en prenant soin des autres, et, en même temps de nous-mêmes, individuellement et collectivement, pour favoriser le vivre ensemble et lutter contre toutes les formes de populisme qui prospèrent sur la haine et sur les peurs.

Les préoccupations liées aux évènements géopolitiques déjà énumérées en introduction du rapport moral de l'année dernière demeurent, et hélas, s'intensifient. Nous devons continuer plus que jamais à promouvoir la paix qui sert à toutes et tous, et abolir ces guerres qui ne servent que l'intérêt de quelques uns.

# RAPPORT FINANCIER

Présenté à l'Assemblée Générale du 28 juin 2025  
Et validé à l'unanimité

Présenter un rapport financier, c'est prendre le temps d'analyser avec curiosité et sincérité les résultats financiers de notre association, analyser les écarts éventuels avec le budget prévisionnel pour réajuster nos actions, entreprendre et poursuivre notre développement.

Cette année encore de nombreuses et belles actions ont été menées au quotidien avec des bénévoles et salariés investis et engagés.

Notre association est un très bel outil d'éducation populaire qui repose sur les activités de ses trois secteurs, les accueils éducatifs, l'animation du réseau et le secteur social, liés et indissociables.

Nous avons régulièrement vécu des situations où une partie de la FOL se trouvait en difficulté, mais les autres activités permettaient alors à l'association de traverser ce moment difficile en compensant.

Ce n'est plus le cas pour cette année 2024, année au cours de laquelle l'association a dû faire face à un nombre de difficultés conjoncturelles ou structurelles plus importantes, notamment le service des accueils qui présente un déficit sans précédent.

Pour rappel, le budget prévisionnel voté en janvier 2024 présentait un déficit de 403 000€, un des plus faibles depuis ces 3 dernières années, au regard du résultat de l'exercice 2023 qui traduisait une hausse de l'activité des accueils.

Mais ce résultat prévisionnel montrait néanmoins des difficultés sur l'activité des colonies occasionnelles et sur les transports, ainsi que sur le secteur animation du réseau (notamment le service aux associations depuis la disparition de la subvention du Conseil départemental).

Le budget intermédiaire établit au 30 juin 2024 présentait un résultat prévisionnel aux alentours de – 740 000€, nette dégradation du résultat justifiée par une prévision très moyenne de l'activité des colonies d'été.

Après contrôle des comptes, le résultat net des activités de la FOL 74 pour 2024 s'élève finalement à 650 544€ si on isole le résultat des établissements sanitaires et sociaux (+124 372€) qui ne nous appartiennent pas à ce jour car soumis à la décision des tiers financeurs. Soit un résultat final à – 526 172€ (1,5 % du chiffre d'affaire) après amortissements de 849 332€.

L'analyse de ce résultat et la comparaison avec celui de 2023 mettent en exergue la fragilité de l'équilibre financier des activités de notre association. En 2023, seul le secteur des accueils éducatifs était à l'équilibre, alors que les autres secteurs présentaient un résultat déficitaire. En 2024, la tendance s'inverse, les secteurs du social et de la vie fédérative sont autour de l'équilibre alors que le secteur des accueils éducatifs affiche à lui seul un déficit de 866 000€.

## Comment expliquer un tel déficit sur le secteur des accueils éducatifs ?

La moitié du déficit du secteur est portée par les transports, et ce malgré les évolutions imaginées dès fin 2023, et portées au quotidien par les actrices et acteurs du terrain. Les coûts de réalisation de nos plans de transport demeurent trop élevés.

Comment atteindre l'équilibre financier quand le prix moyen du transport (tout type de transport confondu) pour aller en colonie est passé de 174€ par enfant en 2023 à 233€ par enfant en 2024 ? Mais comment agir quand nous subissons de plein fouet les évolutions tarifaires de la SNCF : tarification dynamique avec des prix des billets qui augmentent d'une semaine sur l'autre voire d'un jour sur l'autre, des conditions d'annulation de billets qui percutent nos pratiques avec des délais sans frais très courts que nous ne pouvons pas tenir et qui occasionnent des frais importants ? Pour répondre à ces interrogations et surmonter ces difficultés structurelles, il est impératif de réfléchir à un nouveau modèle économique qui devra conjuguer accessibilité des séjours au plus grand nombre et viabilité économique de notre activité.

Pour les colonies occasionnelles, malgré un nombre prévisionnel de journées atteint, nous avons eu des coûts plus élevés que prévus qui engendrent pour certains séjours des déficits importants. Notre volonté de maintenir des séjours même à faible effectif participe de ce résultat qui représente le quart du déficit du secteur.

Concernant nos centres permanents, l'arrêt brutal du partenariat avec le CSEC RATP a généré une forte baisse du nombre de journées réalisées dans deux de nos centres, perte de journées qui n'a pas pu être compensée par manque de temps. Les dépenses n'ayant pas toujours été ajustées ces deux centres présentent un déficit important.

### **Et les autres secteurs ?**

Le secteur Animation du réseau est globalement à l'équilibre, et développe encore son activité, comme en témoigne l'évolution de son budget qui a presque doublé en 5 ans. En 2024 de nouveaux partenariats ont vu le jour avec les municipalités de Sales, Andilly, Saint-Blaise et Lugrin, gage de la qualité du service rendu en matière de politique jeunesse et du professionnalisme des actrices et acteurs du secteur. C'est aussi l'année de l'obtention de 2,5 nouveaux postes FONJEP qui concerne la coanimation de « Guid'Asso » pour l'accompagnement des associations, pour un montant de 17 767€.

Mais ce secteur reste impacté par la disparition de la subvention du Conseil Départemental de 80 000 euros qui venait en soutien des actions d'accompagnement aux associations de notre réseau dans leur gestion quotidienne. Ce soutien financier permettait notamment de maintenir des tarifs acceptables pour elles. Pour retrouver l'équilibre financier de ce service et pérenniser ces actions d'accompagnement, la FOL n'a pas eu d'autres choix que de revoir son modèle économique, qui sera mis en œuvre en 2025.

Le secteur social est également à l'équilibre, notamment du fait du résultat comptable excédentaire des établissements sanitaires et sociaux, en lien avec des remboursements de déficit de 2022.

### **Quelles conséquences, quelles perspectives ?**

La FOL 74 a pu investir en 2024 dans ses outils de travail grâce à sa capacité d'autofinancement dégagée en 2022, et aux diverses subventions qu'il faut saluer pour un montant de 700 000€, montant le plus important sur ces dix dernières années, avec notamment la fin des travaux du centre de Montvauthier.

Mais une des premières conséquences de ce résultat déficitaire est que pour 2026, nous ne dégagerons aucune capacité d'autofinancement. Des mesures sont déjà à l'étude pour pallier cette difficulté nouvelle dans le financement des investissements qui ne manqueront pas de s'imposer à nous.

Pour surmonter les difficultés conjoncturelles et structurelles auxquelles notre association est confrontée, pour espérer retrouver l'équilibre financier à très moyen terme, le seul plan d'économie mis en œuvre en 2025, bien qu'indispensable, ne suffira pas. L'enjeu pour notre association sera d'imaginer une nouvelle organisation pour certaines de nos activités plus adaptée à ce changement économique.

Le défi à relever est de taille mais nous avons des points forts sur lesquels nous pouvons nous appuyer :

- Une infrastructure solide avec de nombreux atouts ;
- Des équipes engagées, bénévoles et salariés, qui partagent le projet et le plan stratégique de la FOL et ont envie de poursuivre leur mission au service de nos usagers quels qu'ils soient;
- Des outils performants qui s'améliorent d'année en année.

Nous n'aurons donc pas d'autres choix que de poursuivre l'effort, voire de le renforcer si nous voulons pouvoir sauvegarder notre outil de travail, garder notre capacité à agir et à concevoir.

*Comme chaque année, les documents comptables sont à la disposition de tous, dans une volonté de transparence. La volonté demeure de tout afficher afin que chacune et chacun se fasse une opinion sur la situation comptable de la FOL 74. Toutefois il est rappelé l'utilité de lire tous les documents avec curiosité en analysant bien les mouvements et les évolutions.*



## Fédération des Œuvres Laïques 74

### Compte de résultat au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b>				
Cotisations cartes confédérales	189 819	192 605	- 2 786	-1,4%
Vente de biens / marchandises	122 835	103 317	19 518	18,9%
Vente de prestations de service	24 145 212	22 571 489	1 573 723	7,0%
Concours Publics - Produits activités réglementaires ESSMS	6 209 612	5 369 343	840 269	15,6%
Concours Publics - Dispositifs d'urgence	3 702 828	3 890 363	- 187 535	-4,8%
Concours Publics - Autres actions sociales	1 395 178	1 190 072	205 105	17,2%
Subventions de fonctionnement	607 302	622 128	- 14 826	-2,4%
Subventions aides à l'emploi	24 343	15 069	9 274	61,5%
Subventions financements actions sociales		-	-	
Reprises sur provisions, amortissements	247 444	119 927	127 517	106,3%
Transferts de charges	66 420	94 479	- 28 059	-29,7%
utilisation des fonds dédiés	986 064	795 045	191 019	24,0%
Autres produits	108 934	97 144	11 790	12,1%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>37 805 990</b>	<b>35 060 980</b>	<b>2 745 011</b>	<b>7,8%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises	80 035	66 846	13 189	19,7%
<i>Variation de Stocks de marchandises</i>	- 1 954	2 132	- 4 086	-191,6%
Autres achats	7 843 015	7 533 940	309 074	4,1%
Charges externes	8 221 476	7 640 482	580 995	7,6%
Impôts Taxes Versements Assimilés	1 414 083	1 236 430	177 653	14,4%
Salaires et traitements	14 066 831	12 727 442	1 339 389	10,5%
Charges sociales	4 436 216	3 854 480	581 736	15,1%
Dotations aux amortissements, provisions et engagements				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	849 332	718 313	131 019	18,2%
sur actifs circulants : dotations aux provisions	22 109	10 925	11 184	102,4%
pour risques et charges : dotations aux provisions	4 282	133 397	- 129 115	-96,8%
Reports en fonds dédiés	1 130 996	986 064	144 932	14,7%
Autres charges	602 865	581 489	21 376	3,7%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>38 669 287</b>	<b>35 491 942</b>	<b>3 177 345</b>	<b>9,0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>- 863 296</b>	<b>- 430 962</b>	<b>- 432 334</b>	<b>100,3%</b>
Produits Financiers (III)	16 710	21 678	- 4 968	-22,9%
Charges Financières (IV)	19 560	19 617	- 57	-0,3%
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>- 2 850</b>	<b>2 061</b>	<b>- 4 912</b>	<b>-238,3%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>- 866 147</b>	<b>- 428 901</b>	<b>- 437 246</b>	<b>101,9%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	56 933	1 000	55 933	5593,3%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	290 738	285 415	5 323	1,9%
Reprise sur provisions et transferts de charges	-	-	-	
<b>Produits exceptionnels TOTAL V</b>	<b>347 671</b>	<b>286 415</b>	<b>61 256</b>	<b>32,0%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 715	952	2 763	290,2%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	-	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	-	
<b>Charges exceptionnelles TOTAL VI</b>	<b>3 715</b>	<b>952</b>	<b>2 763</b>	<b>59,5%</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>343 956</b>	<b>285 463</b>	<b>58 493</b>	<b>20,5%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (sur produits financiers) (VIII)</b>	<b>3 982</b>	<b>3 223</b>	<b>759</b>	<b>23,5%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>38 170 371</b>	<b>35 369 073</b>	<b>2 801 298</b>	<b>7,9%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII)</b>	<b>38 696 544</b>	<b>35 515 734</b>	<b>3 180 810</b>	<b>9,0%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 526 172</b>	<b>- 146 661</b>	<b>- 379 512</b>	<b>258,8%</b>
Dont résultat structures en gestion directe	- 650 544	- 117 169		
Dont résultat structures en gestion contrôlée	124 372	29 492		
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE-CHARGES</b>	<b>297 224</b>	<b>298 636</b>	<b>- 1 412</b>	
VALORISATION DES MISES A DISPOSITION GRACIEUSES	177 186	177 186	-	
VALORISATION DU BENEVOLAT	120 038	121 450	- 1 412	-1,2%



## Fédération des Œuvres Laïques 74

### Compte de résultat au 31/12/2024

COMPTE DE RESULTAT	2024	2023	2022	Ecart N / N-1	
				Euros	%
<b>Produits d'exploitation</b>					
Cotisations cartes confédérales	189 819	192 605	171 469	- 2 786	-1,4%
Vente de biens / marchandises	122 835	103 317	108 267	19 518	18,9%
Vente de prestations de service	24 145 212	22 571 489	19 728 597	1 573 723	7,0%
Concours Publics - Produits activités réglementaires ESSMS	6 209 612	5 369 343	4 724 773	840 269	15,6%
Concours Publics - Dispositifs d'urgence	3 702 828	3 890 363	3 370 240	- 187 535	-4,8%
Concours Publics - Autres actions sociales	1 395 178	1 190 072	1 840 443	205 105	17,2%
Subventions de fonctionnement	607 302	622 128	625 229	- 14 826	-2,4%
Subventions aides à l'emploi	24 343	15 069	11 237	9 274	61,5%
Subventions financements actions sociales		-	-	-	-
Reprises sur provisions, amortissements	247 444	119 927	756 542	127 517	106,3%
Transferts de charges	66 420	94 479	189 312	- 28 059	-29,7%
utilisation des fonds dédiés	986 064	795 045	805 842	191 019	24,0%
Autres produits	108 934	97 144	131 426	11 790	12,1%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>37 805 990</b>	<b>35 060 980</b>	<b>32 463 377</b>	<b>2 745 011</b>	<b>7,8%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>					
Achats de marchandises	80 035	66 846	77 730	13 189	19,7%
Variation de Stocks de marchandises	- 1 954	2 132	- 439	- 4 086	-191,6%
Autres achats	7 843 015	7 533 940	6 808 896	309 074	4,1%
Charges externes	8 221 476	7 640 482	6 788 337	580 995	7,6%
Impôts Taxes Versements Assimilés	1 414 083	1 236 430	1 186 397	177 653	14,4%
Salaires et traitements	14 066 831	12 727 442	11 644 856	1 339 389	10,5%
Charges sociales	4 436 216	3 854 480	3 813 532	581 736	15,1%
Dotations aux amortissements, provisions et engagements sur immobilisations : dotations aux amortissements	849 332	718 313	613 609	131 019	18,2%
sur actifs circulants : dotations aux provisions pour risques et charges : dotations aux provisions	22 109	10 925	11 811	11 184	102,4%
	4 282	133 397	281 427	- 129 115	-96,8%
Reports en fonds dédiés	1 130 996	986 064	795 045	144 932	14,7%
Autres charges	602 865	581 489	759 505	21 376	3,7%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>38 669 287</b>	<b>35 491 942</b>	<b>32 780 707</b>	<b>3 177 345</b>	<b>9,0%</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>- 863 296</b>	<b>- 430 962</b>	<b>- 317 330</b>	<b>- 432 334</b>	<b>100,3%</b>
Produits Financiers (III)	16 710	21 678	7 937		
Charges Financières (IV)	19 560	19 617	24 879		
<b>Résultat financier (III-IV)</b>	<b>- 2 850</b>	<b>2 061</b>	<b>- 16 942</b>	<b>- 4 912</b>	<b>-238,3%</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>	<b>- 866 147</b>	<b>- 428 901</b>	<b>- 334 272</b>	<b>- 437 246</b>	<b>101,9%</b>
<b>Produits exceptionnels</b>					
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	56 933	1 000	1 500	55 933	5593,3%
Produits exceptionnels sur opérations en capital	290 738	285 415	191 227	5 323	1,9%
Reprise sur provisions et transferts de charges	-	-	-	-	-
<b>Produits exceptionnels TOTAL V</b>	<b>347 671</b>	<b>286 415</b>	<b>192 727</b>	<b>61 256</b>	<b>21,4%</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>					
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 715	952	335	2 763	290,2%
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-	-	17 186	-	-
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-	-	-	-	-
<b>Charges exceptionnelles TOTAL VI</b>	<b>3 715</b>	<b>952</b>	<b>17 521</b>	<b>2 763</b>	<b>290,2%</b>
<b>Résultat exceptionnel (V-VI)</b>	<b>343 956</b>	<b>285 463</b>	<b>175 206</b>	<b>58 493</b>	<b>20,5%</b>
<b>Impôts sur les bénéfices (sur produits financiers) (VII)</b>	<b>3 982</b>	<b>3 223</b>	<b>773</b>	<b>759</b>	<b>23,5%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>	<b>38 170 371</b>	<b>35 369 073</b>	<b>32 664 041</b>	<b>2 801 298</b>	<b>7,9%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII)</b>	<b>38 696 544</b>	<b>35 515 734</b>	<b>32 823 880</b>	<b>3 180 810</b>	<b>9,0%</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>- 526 172</b>	<b>- 146 661</b>	<b>- 159 839</b>	<b>- 379 512</b>	<b>258,8%</b>

Dont résultat structures en gestion directe - 650 544 - 117 169 28 536  
Dont résultat structures en gestion contrôlée 124 372 - 29 492 - 188 375

<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE-CHARGES</b>	<b>297 224</b>	<b>298 636</b>	<b>307 880</b>	<b>- 1 412</b>	<b></b>
VALORISATION DES MISES A DISPOSITION GRACIEUSES	177 186	177 186	177 186	-	
VALORISATION DU BENEVOLAT	120 038	121 450	130 694	- 1 412	-1,2%

4597 4770h 5499 h



## Fédération des Œuvres Laïques 74

### Bilan Actif au 31/12/2024

	ACTIF	2024			2023	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortis. ou provision	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	<b>Immobilisations Incorporelles</b>						
	Concessions brevets licences logiciels	315 887	225 149	90 738	74 008	16 730	22,6%
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles						
	<b>Immobilisations Corporelles</b>						
	Terrains	1 167 011	692 245	474 767	480 074	- 5 308	-1,1%
	Constructions Agencements	14 703 190	10 282 125	4 421 065	3 709 765	711 300	19,2%
	Matériel Outilage Mobilier	3 356 209	2 829 861	526 348	472 233	54 115	11,5%
	Aménagement agencement divers	2 984 082	2 011 383	972 699	779 814	192 885	24,7%
	Matériel de transport	1 096 993	940 007	156 986	139 703	17 283	12,4%
ACTIF CIRCULANT	Matériel de bureau et informatique	506 301	365 077	141 224	93 022	48 202	51,8%
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes	66 924		66 924	912 988	- 846 064	-92,7%
	<b>Immobilisations Financières</b>						
	Participations SCI	5 030 100	1 000 000	4 030 100	4 030 000	100	0,0%
	Créances rattachées à des participations	-		-	-	-	
	Autres titres immobilisés	2 920	-	2 920	2 912	8	0,3%
	Prêts						
	Dépôts et Cautionnements	127 443	-	127 443	117 720	9 723	8,3%
	Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL I</b>		<b>29 357 061</b>	<b>18 345 848</b>	<b>11 011 213</b>	<b>10 812 239</b>	<b>198 974</b>	<b>1,8%</b>
Compte de régularisations	<b>Stocks et en-cours</b>	43 274		43 274	41 320	1 954	4,7%
	<b>Créances</b>						
	Créances usagers et comptes rattachés	2 905 556	174 490	2 731 066	3 005 569	- 274 503	-9,1%
	Avances & acomptes versés/commandes	45 151		45 151	103 893	- 58 742	-56,5%
	Créances sociales	49 658		49 658	28 623	21 035	73,5%
	Créances fiscales	202		202	3 490	- 3 288	-94,2%
	Régies d'avances (a)	89 115		89 115	85 987	3 128	3,6%
	Autres Créances	366 048		366 048	257 853	108 195	42,0%
	Valeurs mobilières de placements	-	-	-	-	-	
	Disponibilités (a)	3 605 192		3 605 192	4 542 497	- 937 305	-20,6%
	Charges Constatées d'Avance	118 138		118 138	127 737	- 9 598	-7,5%
<b>TOTAL II</b>		<b>7 222 335</b>	<b>174 490</b>	<b>7 047 845</b>	<b>8 196 969</b>	<b>- 1 149 124</b>	<b>-14,0%</b>
Frais d'émission des emprunts (III) Primes de remboursement des emprunt (IV) Ecart de conversion actif (V)							
<b>TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)</b>		<b>36 579 396</b>	<b>18 520 338</b>	<b>18 059 058</b>	<b>19 009 208</b>	<b>- 950 150</b>	<b>-5,0%</b>



## Fédération des Œuvres Laïques 74

Bilan Passif au 31/12/2024					
	PASSIF	2024	2023	Ecart N / N-1	
				Euros %	
FONDS ASSOCIATIFS	<b>Fonds propres</b>				
	Fonds propres sans droit de reprise	1 413 445	1 413 445	-	
	Fonds propres statutaires et complémentaires	-	-	-	
	Subventions d'investissements renouvelables	-	-	-	
	Ecart de réévaluation	-	-	-	
	<b>Réserves</b>				
	<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>				
	Réserves affectés à l'investissement	178 360	178 360	-	
	Réserves pour couverture du BFR	45 739	45 739	-	
	Réserves de compensation des déficits	17 393	17 393	-	
Réserves de compensation des amortissements	38 876	38 876	-		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>					
Autres réserves	110 652	110 652	-		
<b>Report à nouveau</b>					
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>					
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 287 451	- 191 976	- 95 475 49,7%		
Résultats sous contrôle des tiers financeurs	- 76 514	- 49 626	- 26 888 54,2%		
<i>dont report à nouveau pour projet de l'entité</i>					
Dépenses refusées par les autorités de tarification ou inopposables	- 136 511	- 133 908	- 2 603 1,9%		
Report à nouveau de gestion propre	5 904 453	5 926 147	- 21 694 -0,4%		
<b>Résultat de l'exercice</b>					
<i>Dont résultat de l'exercice structures en gestion directe</i>	- 526 172	- 146 661	- 379 511 258,8%		
<i>Dont résultat de l'exercice structures en gestion contrôlée</i>	- 650 544	- 117 169	- 533 375 455,2%		
	124 372	29 492	153 864 -521,7%		
	<b>SITUATION NETTE (sous total)</b>	<b>6 682 270</b>	<b>7 208 441</b>	- 526 171 -7,3%	
	Fonds propres consomptibles	-	-		
	Subvention d'investissement non renouvelée	1 887 642	1 370 518	517 123 37,7%	
	Provision Réglementées (ESSMS)	2 000	2 000	-	
	<b>TOTAL I</b>	<b>8 571 912</b>	<b>8 580 960</b>	<b>- 9 048 -0,1%</b>	
PROVISIONS ET FONDS DÉDIES	<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
	Fonds dédiés sur subventions dispositifs d'urgences	1 125 763	967 857	157 906 16,3%	
	Fonds dédiés sur autres ressources	5 880	18 207	- 12 327 -67,7%	
	<b>TOTAL II</b>	<b>1 131 642</b>	<b>986 064</b>	<b>145 578 14,8%</b>	
DETTES	<b>PROVISIONS</b>				
	Provision pour risques	181 916	268 271	- 86 355 -32,2%	
	Provision pour charges	1 108 655	1 248 570	- 139 915 -11,2%	
	<b>TOTAL III</b>	<b>1 290 571</b>	<b>1 516 841</b>	<b>- 226 270 -14,9%</b>	
Comptes de régularisations	<b>DETTES</b>				
	Emprunts & dettes auprès d'établissements de crédit	1 363 558	1 539 027	- 175 469 -11,4%	
	Emprunts & dettes financières diverses	18 018	6 109	11 910 195,0%	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 236 893	2 008 337	- 771 444 -38,4%	
	Usagers avances et acomptes reçus	568 589	454 848	113 740 25,0%	
	Dettes sociales	2 514 660	2 337 197	177 463 7,6%	
	Dettes fiscales	443 073	426 225	16 849 4,0%	
	Dettes sur immobilisations & Comptes rattachés	105 786	243 028	- 137 242 -56,5%	
	Autres Dettes	201 076	270 749	- 69 673 -25,7%	
	Produits constatés d'avance	613 279	639 824	- 26 545 -4,1%	
	<b>TOTAL IV</b>	<b>7 064 933</b>	<b>7 925 343</b>	<b>- 860 410 -10,9%</b>	
	Ecart de conversion passif	-	-	-	
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>18 059 058</b>	<b>19 009 208</b>	<b>- 950 150 -5,0%</b>	



## AFFECTATION DES RESULTATS ADMINISTRATIFS 2024 DU SECTEUR SOCIAL

			<b>Résultats Comptables</b>	Reprises excédents des exercices précédents	Dépenses non opposables (Provisions congés payés, prime précarité et retraites)	<b>Résultats administratifs 2024 à affecter</b>	<b>Proposition d'affectation des résultats administratifs</b>										
Etablissements	Dépenses	Recettes					Réserves			Report à nouveau			Affectées à l'Investissement	Réserve de trésorerie	Réserve de compensation des déficits	Réduction des charges d'exploitation	Financement des mesures d'exploitation
<b>DDAMIE</b>	2 186 023,65	2 276 856,24	<b>90 832,59</b>	- 63 538,19	- 6 595,80	<b>20 698,60</b>				<b>20 698,60</b>							
<b>AMIE</b>	2 211 082,29	2 215 037,28	<b>3 954,99</b>	- 19 587,59	9 113,08	<b>- 6 519,52</b>								<b>- 6 519,52</b>			
<b>CADA 74</b>	980 914,13	998 715,98	<b>17 801,85</b>	- 7 000,00	- 2 152,27	<b>8 649,58</b>				<b>8 649,58</b>							
<b>CADA 73</b>	655 295,65	661 120,03	<b>5 824,38</b>	- 22 708,95	5 954,08	<b>- 10 930,49</b>								<b>- 10 930,49</b>			
<b>SRP</b>	94 579,37	96 432,38	<b>1 853,01</b>	1 079,80	- 2 213,84	<b>718,97</b>				<b>718,97</b>							
<b>TOTAL</b>	6 127 895,09	6 248 161,91	<b>120 266,82</b>	- 111 754,93	4 105,25	<b>12 617,14</b>	-	-		<b>30 067,15</b>	-	-	-	<b>- 17 450,01</b>	-		



## TABLEAU DES AFFECTATIONS DE RESULTAT

**ANNEE 2024**

**Le résultat comptable de l'exercice 2024 est de : - 526 172,25**

**Il se décompose en :**

<b>Résultat propre FOL 74</b>	-	<b>650 544,32</b>
- Résultat en instance DDAMIE		84 236,79 €
- Résultat en instance AMIE		13 068,07 €
- Résultat en instance CADA 74		15 649,58 €
- Résultat en instance CADA 73		11 778,46 €
- Résultat en instance SRP		-360,83 €
<b>Résultat gestion contrôlée</b>		<b>124 372,07</b>

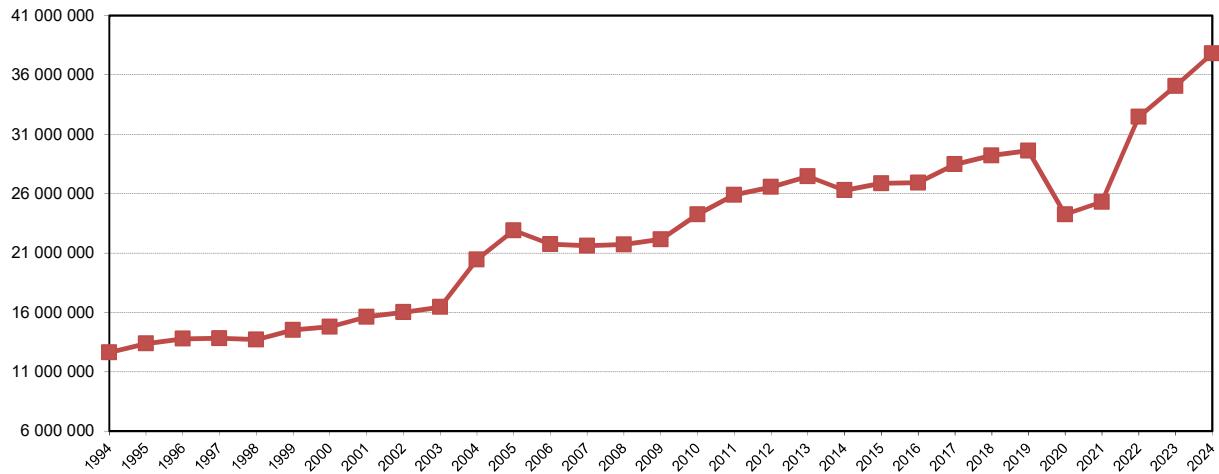
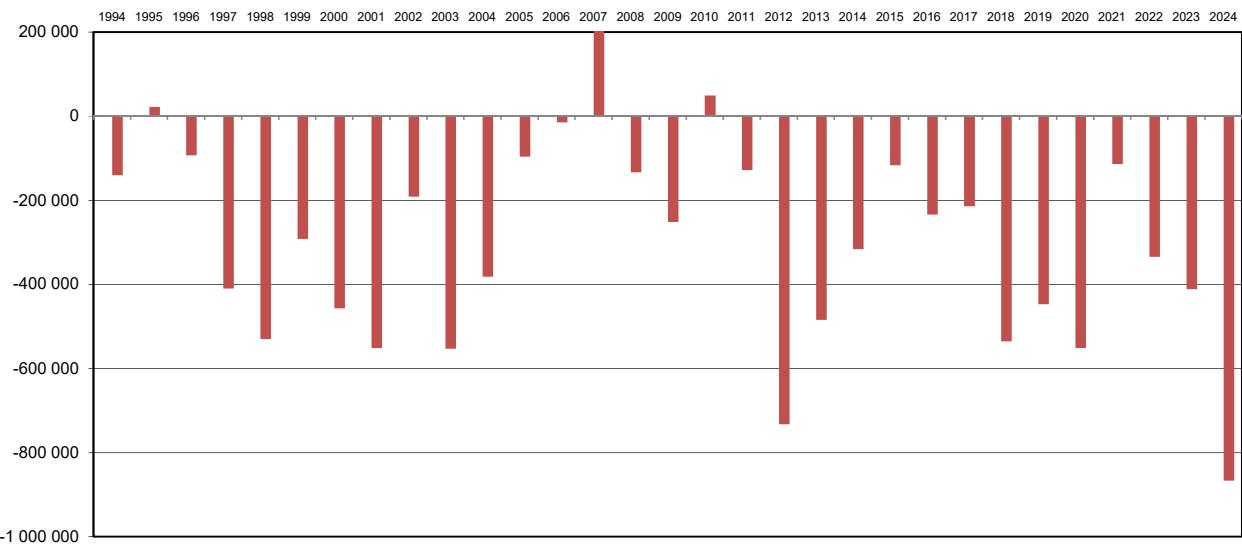
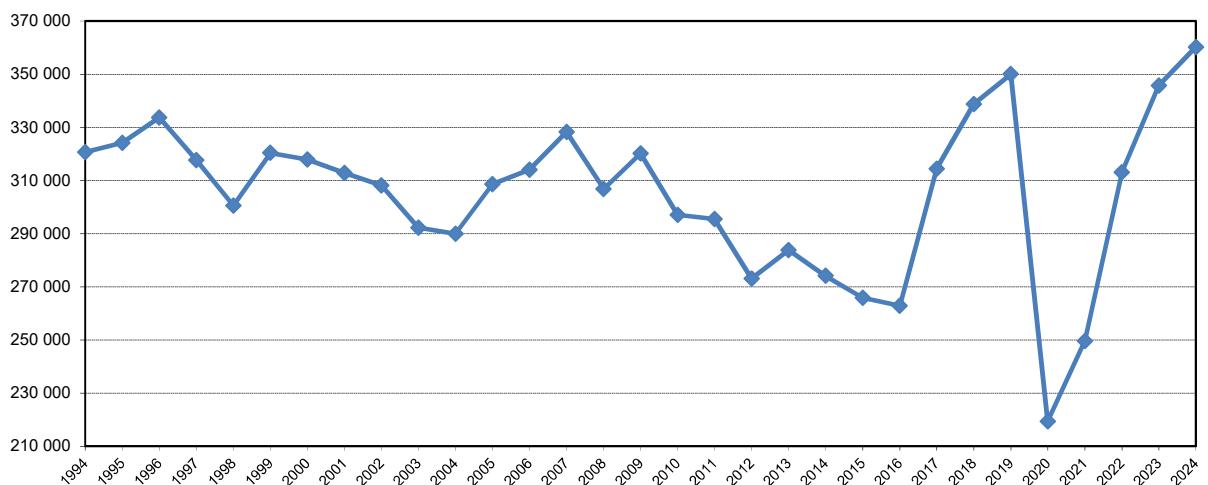
\* Dont +57 482,21 € en instance d'affectation tiers financeurs

\* Dont -95 475,46 € provisions congés payés et retraites

**Le Bureau propose d'affecter le résultat 2024 comme suit :**

Affectations	débit	crédit
- Report à nouveau *	- 650 544,32	
- Résultats comptable sous contrôle de tiers financeurs	120 266,82	
- Dépenses non opposables congés payés/retraites	4 105,25	
<b>Sous-total affectation :</b>	<b>- 526 172,25</b>	-
<b>Montants affectés :</b>	<b>526 172,25</b>	

\* le résultat propre FOL74 n'inclut plus le service AMIE

Evolution du chiffre d'affaires entre 1994 et 2024Evolution du résultat courant entre 1994 et 2024Evolution du nombre de journées entre 1994 et 2024



**Exco**  
Loire

## FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE HAUTE-SAVOIE

Association Loi 1901

3 Avenue de la Plaine  
74008 ANNECY CEDEX

### Rapport du Commissaire aux Comptes

Exercice clos  
Le 31 décembre 2024



FEDERATION DES ŒUVRES LAÏQUES DE HAUTE-SAVOIE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

***Justification des appréciations***

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.



Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Saint-Etienne, le 6 Juin 2025

Le Commissaire aux Comptes



EXCO Loire  
Fabrice RABERIN



Validé à l'AG du 28 juin 2025

COTISATION ASSOCIATION loi 1901 - C1									Possibilité de prendre des cartes d'adhérents	Toutes associations loi 1901
LIGUE			FOL			TOTAL (arrondi)			OUI	Associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement + de 30 ans Et activité pour leurs adhérents
2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation		
55,50	<b>58,30</b>	5,05%	34,50	<b>37,70</b>	9,28%	90,00	<b>96,00</b>	6,67%		

==> Valide AG 2023 d'augmenter la cotisation C1 chaque année afin d'arriver au même tarif que C2 et avoir une seul cotisation (logique nationale)

COTISATION ASSOCIATION loi 1901 - C2									Possibilité de prendre des cartes d'adhérents	Toutes associations loi 1901
LIGUE			FOL			TOTAL (arrondi)			OUI	Associations loi 1901 dont les représentants ont majoritairement + de 30 ans Et activité pour le grand public
2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation		
55,50	<b>58,30</b>	5,05%	37,50	<b>37,70</b>	0,53%	93,00	<b>96,00</b>	3,23%		

COTISATION structures non-associatives									Possibilité de prendre des cartes d'adhérents	Structures présentant une identité juridique autre que l'association loi 1901.
LIGUE			FOL			TOTAL (arrondi)			NON	Etablissements scolaires, collectivités, services publiques, entreprises, coopératives ESS...
2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation		
55,50	<b>58,30</b>	5,05%	49,00	<b>51,70</b>	5,51%	104,50	<b>110,00</b>	5,26%		

CARTE ADULTE								
LIGUE			FOL			TOTAL (arrondi)		
2024-2025 (Assurance comprise)	2025-2026 (plus d'assurance)	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation
6,28	<b>1,87</b>	-70,22%	5,80	<b>5,93</b>	2,24%	12,08	<b>7,80</b>	-35,43%

==> Plus de part assurance à partir de septembre 2025 (pour rappel : 4,49 € en 2024-2025)

CARTE JEUNE								
LIGUE			FOL			TOTAL (arrondi)		
2024-2025 (Assurance comprise)	2025-2026 (plus d'assurance)	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation	2024-2025	2025-2026	Augmentation
2,02	<b>0,37</b>	-81,68%	1,01	<b>1,03</b>	1,98%	3,03	<b>1,40</b>	-53,80%

==> Plus de part assurance à partir de septembre 2025 (pour rappel : 1,66 € en 2024-2025)

ADHERENT INDIVIDUEL				Adhésion d'un individuel indépendamment d'une structure personne morale				
LIGUE			FOL		TOTAL (arrondi)			
	2025	Augmentation	2025	Augmentation	2024	2025	Augmentation	
Carte individuel suite AGE 14 mars 2025 de la ligue		<b>2,5</b>			<b>2,5</b>			0 <b>5</b>

A partir de septembre 2025, il n'y aura plus de part assurance dans les cartes d'adhérents. Les associations devront voir avec leur assureur pour que leurs adhérents soient assurés lors de la pratique des activités de l'association.

# GRILLE DES TARIFS

**2025-2026**



<b>Affiliation association (Dirigée majoritairement par des plus de 30 ans)</b>		<b>Affiliation association (Dirigée majoritairement par des moins de 30 ans)</b>	
Uflep	185,00 €	Uflep	89,00 €
Uflep+	235,00 €	Uflep+	139,00 €
Uflep pro CA < 100 000 €	335,00 €	Uflep pro CA < 100 000 €	239,00 €
Uflep Pro 100 000 € < CA < 250 000 €	685,00 €	Uflep Pro 100 000 € < CA < 250 000 €	589,00 €
Uflep Pro 250 000 € < CA < 500 000 €	1 185,00 €	Uflep Pro 250 000 € < CA < 500 000 €	1 089,00 €
Uflep Pro 500 000 € < CA < 750 000 €	1 685,00 €	Uflep Pro 500 000 € < CA < 750 000 €	1 589,00 €
Uflep Pro 750 000 € < CA < 1 000 000 €	3 185,00 €	Uflep Pro 750 000 € < CA < 1 000 000 €	3 089,00 €
Uflep Pro 1 050 000 € < CA < 2 000 000 €	4 185,00 €	Uflep Pro 1 050 000 € < CA < 2 000 000 €	4 089,00 €
Uflep Pro > 2 000 000 €	5 185,00 €	Uflep Pro > 2 000 000 €	5 089,00 €
<b>Affiliation structure non associative</b>			
Uflep	199,00 €		
Uflep pro CA < 100 000 €	349,00 €		
Uflep Pro 100 000 € < CA < 250 000 €	699,00 €		
Uflep Pro 250 000 € < CA < 500 000 €	1 199,00 €		
Uflep Pro 500 000 € < CA < 750 000 €	1 699,00 €		
Uflep Pro 750 000 € < CA < 1 000 000 €	3 199,00 €		
Uflep Pro 1 050 000 € < CA < 2 000 000 €	4 199,00 €		
Uflep Pro > 2 000 000 €	5 199,00 €		
<b>Adhésion Ufopass</b>		<b>Licence dirigeant-e, animateur-trice, officiel-le</b>	
Adulte	8,00 €	Adulte	23,00 €
jeunes	8,00 €	jeunes	10,50 €
Enfants	8,00 €	Enfants	8,00 €
<b>Licence MULTISPORTS</b>			
Adulte Loisirs	23,00 €	Adulte Loisirs	44,50 €
Adulte Compétition	25,80 €	Adulte Compétition	58,50 €
Jeune Loisirs	11,00 €	Jeune Loisirs	31,00 €
Jeune Compétition	13,80 €	Jeune Compétition	39,00 €
Enfant Loisirs	8,00 €	Enfant Loisirs	28,50 €
Enfant Compétition	10,80 €	Enfant Compétition	36,50 €
<b>Licence SPORTS MECANIQUES</b>		<b>Licence MOTOCROSS</b>	
Adulte Loisirs	59,50 €	Adulte Loisirs	139,50 €
Adulte Compétition	59,50 €	Adulte Compétition	139,50 €
Jeune Loisirs	47,00 €	Jeune Loisirs	136,50 €
Jeune Compétition	47,00 €	Jeune Compétition	136,50 €
Enfant Loisirs	44,50 €		
Enfant Compétition	44,50 €		

Tarifs USEP 2025-2026							
Affiliation USEP							
Part USEP nationale		Part départementale		Revue enjeu		Tarifs	
2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026
15,25 €	15,25 €	8,00 €	8,00 €	2,55 €	2,55 €	25,80 €	25,90 €

Licence adulte USEP												
USEP nationale + enjeu		USEP régionale		Carte FOL		USEP départementale		Tarifs sans aide FOL		Tarifs avec aide FOL (4,40 euros)		
2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	
11,52 €	9,42	0,08 €	0,08 €	5,92 €		0,53 €		18,05 €	18,05 €	13,65	13,80	

Licence enfant USEP											
USEP nationale		USEP régionale		Carte FOL		USEP départementale		Tarifs			
2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026	2024-2025	2025-2026		
2,43 €	2,23	0,08 €	0,08 €	0,98 €	1,01 €	2,59 €	2,68 €	6,20 €	6,30 €	Maternelle	
2,77 €	2,57	0,08 €	0,08 €	0,98 €	1,01 €	2,25 €	2,34 €	6,20 €	6,30 €	Elementaire	

## Présents - AG 28 juin 2025

NOM	Prénom	Structure
ARES	Christine	Adjointe Mairie Marignier
BADEIGTS	Stephane	FOL 74
BALTHAZARD	Thibault	Foyer Culturel de Sciez
BERGER	Juliette	FOL 74
BERGER	Pierre	FOL 74
BERGER	Jacques	FOL 74
BESSON	Martine	FOL 74
BOBANT	Carmen	FOL74
BOISSIER	Fanny	Marnymomes
BOISSY	Jérôme	FOL 74
BONIFACJ	François	CDPC
BOURSE	Perrine	Association de Parents Marnymômes
BREVIGLIERI	Astrid	Sou des écoles d'Annecy
CAMARGO SILVA	Greyce Kelly	Centre de loisirs de la Bergue
CARLIOZ	Noëlle	FOL 74
CARRA	Claude	UFOVAL
CHAMBONNET	Claude	FOL 74
CHAMBONNET	Claudine	FOL 74
CHARVET	Nicole	La Bobine Marignier
CUGLIETTA	Carmelo	Haut Giffre Loisirs

DARVES-BORNOZ	Paul	CDPC
DRAGACCI	VERONIQUE	FOL SIEGE
DUBY	Michel	FJEP PASSY
FONTANEL	Celine	Marnymomes
FOUREY	Aline	FOL 74
GENTILI	Emilie	Marnymômes
GIBERT	Cédric	La Bobine Marignier
GOLLY	Annick	FOL 74
GRELIN	Béatrice	FOL 74
JUMARIE	Willy	Alsh La Bergue
KOLB	Patrick	FOL 74 + Echo de nos montagnes
LAFARGE	Tatiana	FOL 74
LAMIAUX	FREDERIC	FOL 74
LAPERROUSAZ	PIERRE	FOL 74
LAVOREL	Virginie	Sou des écoles laïques d'annecy
LELONG	Eric	USEP 74 - DSDEN 74
LODOLO	Cédric	FJEP PASSY
MERMIN	Carole	Marnymômes
MILLERIOUX	Florence	FOL 74
NEPLAZ	Bernard	FOL 74 - Foyer de Sciez
OUBRERIE	Julie	FOL 74

OUVRIER-BUFFET	Marie-Lyse	Orchestre Harmonie Municipale Marignier Ecole de Musique Municipale Marignier
PERY	Christophe	Maire Marignier
POENSIN-CAILLAT	Nelly	Micro crèche "Les Pousses Vertes"
PONZERO	Martine	CD UFOLEP
PORTMANN	Vincent	FOL 74
RABERIN	FABRICE	EXCO
RICHARD	Danielle	FOL 74
RULINSKI	Magali	Marnymômes
SYLVESTRE	Julie	FOL 74
THOMAS	Marion	FOL 74 - Andilly St Blaise
UNAL	veronique	CDPC
VALLS	Jean-Pierre	UCTM
VOISINE	Sophie	La Bobine Marignier
VOLPI	Jade	Micro crèche "Les Pousses Vertes"
ZANARDE	Olivier	FOL 74

EXCUSES - AG 28.06.25		
NOM	Prénom	Structure
BENOIT	Jean Claude	FOL 74 Condorcet
BLANC	Georges	COMMUNE DE LARRINGES
BOSS	Françoise	FOL 74
CLAVAUD	Ludovic	FOL 74
DECORZENT	Laurent	FC BREVON
GILLET	Sandra	Mairie de Publier
KROSNICKI	Jean-Marie	PEP Savoie Mont-Blanc
LISSONNET	Esmeralda	CSE TIAMA
MUNIER	Anne	FOYER DE LOVAGNY
PAYOT	Magali	CSE SGL Carbon
RENOUX	JEAN PAUL	DTPJJ SAVOIE
TATU	Guillaume	Mairie Annecy
BERUARD	Mireille	USEP 74
BOCH	Jocelyne	Présidente du SIPA / Maire Alby
BOTHOREL	Eric	FOL 74
BRAISSAND	Jean-François	Maire d'Entrelacs
DECORZENT	Laurent	FC BREVON
-	-	DTPJJ
FICHARD	Annie	Carcajou
GANDY	Aurore	Saint-Blaise/andilly
GOMILA	Aurélia	Mairie de Villaz
GONDOUNIN	Brigitte	Maire Collonges-sous-Salève
GUICHENAL	Jade	Comité des fêtes de Sallenôves
LIARDET	Kaska	Mairie de Loisin
LISSONNET	Esmeralda	CSE Tiama
M. Le Maire	-	Mairie de Sciez
M. Le Sous-Préfet		
MEZIANI	Priscilla	FOL 74
MICHAUD	Stéphane	Ecurie Blanche
NAVARRE	Emmanuelle	FOL 74
ORTIZ	Idiel	CAF 74
PETEX	Christelle	Député
PEYRETTON	Cécile	FOL 74
RAOULT	Patrick Ange	FOL 74
REAL-LEFAY	Sandra	Adjointe Bons-en-Chablais
ROBERT	Marine	FOL 74
THEVENOZ	Danielle	Adjointe Collonges-sous-Salève
VENNER	Laetitia	Maire de Loisin
VINCENT	Sylvaine	EP Les Buclines

# ILS SOUTIENNENT NOS ACTIONS EN 2023



**haute-savoie**  
le Département

**ACADEMIE  
DE GRENOBLE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Interreg** Cofinancé par l'Union Européenne  
France – Italie ALCOTRA

**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**  
Liberté  
Égalité  
Fraternité

**OFII**  
OFFICE FRANÇAIS DE L'IMMIGRATION  
ET DE L'INTÉGRATION

**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

**RÉGION  
Nouvelle-Aquitaine**

**RÉGION SUD** PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

**ANNECY**

**Annemasse Agglo**  
Annemasse - Les Voirons Agglomération

## AVEC LA COLLABORATION DE :

Alby sur Chéran, Alex, Allonzier la Caille, Ambilly, Annecy, Annemasse, Anthy, Archamps, Argonay, Arthaz, Bonne sur Menoge, Bons-en-Chablais, Cervens, Châtel, Chaumont, Chavanod, Chens-sur-Léman, Chessenaz, Clarafond-Arcine, Collonges-sous-Salève, Contamines-Montjoie, Contamine-Sarzin, Contamine-sur-Arve, Cornier, Cranves-Sales, Doussard, Douvaine, Duingt, Etercy, Etrembières, Evian-les-Bains, Excenevex, Faverges-Seythenex, Feigères, Flaine, Gaillard, Glières-Val-de-Borne, Habère Poche, Hauteville-sur-Fier, Juvigny, La Clusaz, La Roche sur Foron, Loisir, Lovagny, Lucinges, Machilly, Magland, Marcellaz-Albanais, Margencel, Marignier, Maxilly sur Léman, Messery, Minzier, Monnetier-Mornex, Montrond, Morillon, Mûres, Musièges, Onnion, Passy, Publier, Rivière Enverse, Saint-Cergues, Saint-Félix, Saint-Ferréol, St Jean d'Aulps, St Jean de Sixt, St Jean de Tholomé, St Jeoire en Faucigny, St Pierre en Faucigny, Sallanches, Sallenôves, Scientrier, Sciez, SISAM, Taninges, Thônes, Thusy, Vallières sur Fier, Vanzy, Veigy-Foncenex, Verchaix, Vétraz-Monthoux, Veyrier du Lac, Villaz, Ville la Grand, Viuz la Chiesaz, Viuz en Sallaz, Vougy, Yvoire.

